

REPUBLIQUE DU BENIN

ARRETE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ANNEE 2014 N° 050/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DGES/DEPES/SA

CABINET DU MINISTRE

PORTANT HOMOLOGATION DE PROGRAMMES DE
FORMATION EN LICENCE ET EN MASTER DES
ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR EN REPUBLIQUE DU BENIN

LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu la loi n°64-19 du 11 août 1964 réglementant l'enseignement privé ;
- Vu le décret n°2012-540 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu le décret n°2008-818 du 31 décembre 2008 fixant les conditions générales de création et les régimes de fonctionnement des établissements privés de l'Enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n°014/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DGES/DEPES/SI du 1^{er} septembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil consultatif national de l'enseignement supérieur et le règlement intérieur du 07 décembre 2008 le complétant ;
- Vu l'arrêté n°053/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DGES/DOSES/DEPES/DRFM-ST-REGIE-SP du 20 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement des commissions techniques du Conseil consultatif national de l'enseignement supérieur ;
- Vu le rapport d'activités de la Commission d'homologation du Conseil consultatif national de l'enseignement supérieur au titre de l'année 2013 en date du 24 décembre 2013 ;
- Vu le rapport général de la session du Conseil consultatif national de l'enseignement supérieur tenue le vendredi 27 décembre 2013 ;
- Sur proposition du Président de la Commission d'homologation du Conseil consultatif national de l'enseignement supérieur ;

dy

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont homologués en République du Bénin, les programmes de formation des établissements privés d'enseignement supérieur en Licence et en Master ci-après :

I- Pour l'Ecole Professionnelle Spécialisée de la Cité Vie Nouvelle

- 1- Licence en Communication d'Entreprise
- 2- Licence professionnelle en Banque et Finance d'Entreprise (BFE)
- 3- Licence professionnelle en Informatique de Gestion
- 4- Licence professionnelle en Relations Internationales
- 5- Licence professionnelle en Gestion des Ressources Humaines
- 6- Licence professionnelle en Administration des Affaires
- 7- Licence Professionnelle en Comptabilité-Gestion

II- Pour le POLYTECH ADA

- 1- Licence professionnelle en Génie Civil

III- Pour HOUDEGBE NORTH AMERICAN UNIVERSITY BENIN

- 1- Licence en Sciences Agronomiques
- 2- Licence en Gestion des Entreprises
- 3- Licence professionnelle en Marketing
- 4- Licence en Banque et Finance d'Entreprise
- 5- Licence en Comptabilité et Gestion
- 6- Licence en Décision Economique et Statistique

IV- Pour l'Ecole de Techniciens Supérieurs du Bénin LA GRACE (ECOTES - BENIN)

- 1- Licence en Gestion de Projets
- 2- Licence professionnelle en Gestion des Collectivités Locales

V- Pour Ecole PIGIER BENIN

- 1- Master professionnel en Management de la Qualité et des Projets

VI- Pour l'Institut Supérieur de Management ADONAI (ISM Adonai)

- 1- Licence professionnelle en Droit des Affaires
- 2- Master professionnel en Banque Finances et Assurances
- 3- Master professionnel en Droit des Affaires

VII- Pour l'Ecole Supérieure Jean Michel Le Faucon

- 1- Licence professionnelle en Génie Biologique

VIII- Pour l'Ecole Supérieure Sainte Félicité (ESSF)

- 1- Diplôme Universitaire de Technologie en Administration et gestion des Organisations
- 2- Licence en Informatique Industrielle et Maintenance
- 3- Licence Professionnelle en Communication et Relations Publiques
- 4- Licence professionnelle en Audit et Contrôle de Gestion
- 5- Licence professionnelle en Gestion des Organisations
- 6- Licence Professionnelle en Gestion des transports
- 7- Licence professionnelle en Informatique de Gestion
- 8- Licence professionnelle en Banque, Finance et Assurance

- 9- Master professionnel en Informatique Industrielle et Maintenance
- 10- Master professionnel en gestion de projets
- 11- Master professionnel en Audit et Contrôle de Gestion

IX- Pour l'Institut Universitaire Panafricain (IUP)

- 1- Licence professionnelle en Administration Générale
- 2- Master en Etude de la Langue Française
- 3- Master en étude de la langue yoruba

X- Pour les Cours SONOU

- 1- Licence professionnelle en Sciences Economiques
- 2- Licence professionnelle en Administration des Affaires
- 3- Licence professionnelle en Sciences Politiques et Relations Internationales
- 4- Master professionnel en Gestion de Projets
- 5- Master professionnel en Gestion de Ressources Humaines

XI- Pour l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest

- 1- Licence en Management des Ressources Humaines
- 2- Licence en Informatique de Gestion
- 3- Master professionnel en Transport et Logistique
- 4- Master professionnel en Commerce International
- 5- Master professionnel en Audit et Contrôle de Gestion
- 6- Master en Gestion des Ressources Humaines

XII- Pour l'Institut Universitaire de Bohicon

- 1- Licence en Gestion des Ressources Humaines
- 2- Licence en Transport et Logistique
- 3- Licence en Entrepreneuriat et Management de qualité
- 4- Licence en Droit
- 5- Licence en Comptabilité et Audit
- 6- Licence en Banque et Finance
- 7- Master en Gestion des Ressources Humaines
- 8- Master en Entrepreneuriat et Management de Qualité
- 9- Master en Transport et Logistique
- 10- Master en Comptabilité et Audit
- 11- Master en Banque et Finance

XIII- Pour l'Ecole Supérieure des Télécommunications du Bénin (ESTB)

- 1- Licence Génie Télécoms et TIC
- 2- Licence en Télé Informatique
- 3- Master Génie Télécoms et TIC

XIV- Pour l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises du Bénin (ESCAE-Bénin)

- 1- Diplôme Universitaire de Technologie en Gestion des Entreprises et des Administrations
- 2- Licence Professionnelle en Sciences Economiques
- 3- Licence professionnelle en Informatique
- 4- Master professionnel en Administration des Entreprises

XV- Pour l'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP)

- 1- Master professionnel en Economie Publique et Statistique Appliquée

[Signature]

XVI- Pour l'Ecole Supérieure de l'Entrepreneuriat et de la Prospérité
«ESPERANZA»

- 1- Licence professionnelle en Gestion des Organisations
- 2- Licence professionnelle en Entrepreneuriat option Commerce et marchés publics
- 3- Licence professionnelle en Entrepreneuriat Option Banque, Finance et Assurance

XVII- Pour la Haute Ecole de Gestion et de Technologie (HEGT)

- 1- Licence en Administration des Affaires

ARTICLE 2 : Le Directeur de la Programmation et de la Prospective et le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel.

COTONOU, LE 05 FEVRIER 2014



[Signature]
Professeur François Adébayo ABIOLA

AMPLIATIONS :

ORIGINAL : 01 ; PR : 02 ; AN : 02 ; CC : 01 ; CS : 01 ; CES : 01 ; HAAC : 01 ; HCJ : 01 ; SGG : 01 ;
MESRS : 10 ; SGM/MESRS : 02 ; AUTRES MINISTERES : 25 ; UAC : 04 ; UP : 02 ; UAK : 02 ; ENEAM : 02 ;
ENAM : 02 ; CPU : 02 ; DPP : 10 ; DGES : 10 ; PREFECTURES : 06 ; ETABLISSEMENTS PRIVES : 17 ;
JO : 01 ; ARCHIVES NATIONALES : 02